

# ACTION URGENTE

## BÉLARUS. UNE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS DÉTENUE, PRIVÉE DE SOINS MÉDICAUX

Marfa Rabkova est une défenseure des droits humains bélarussienne et la coordonnatrice du réseau de bénévoles de l'ONG Viasna. Maintenu en détention provisoire depuis septembre 2020, elle encourt une lourde peine de prison simplement pour ses activités légitimes en faveur des droits humains. Bien qu'elle présente des symptômes préoccupants et que son état de santé se soit détérioré, les autorités pénitentiaires rejettent depuis des mois ses demandes de soins médicaux, notamment de soins dentaires urgents.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

Procureur général de la République du Bélarus  
Andrei Shved  
Internatsiyanalnaya str. 22 220030 Minsk, Bélarus  
Courriel : [info@prokuratura.gov.by](mailto:info@prokuratura.gov.by)  
Telegram : <https://t.me/prokuraturabelarus>  
VKontakte : <https://vk.com/prokuraturarbbel>  
Twitter : <https://twitter.com/prokuraturaby>  
Facebook : <https://www.facebook.com/prokuraturaby>  
Instagram : <https://www.instagram.com/prokuraturaby>

*Monsieur le Procureur général,*

*Je vous écris pour vous faire part de ma vive inquiétude pour l'état de santé de **Marfa Rabkova**, défenseure des droits humains et coordonnatrice du service des bénévoles du Centre de défense des droits humains Viasna, qui est maintenue en détention provisoire depuis le 17 septembre 2020.*

*Souffrant de divers problèmes de santé, elle est privée de soins médicaux depuis des mois. Selon sa famille, cela fait ainsi plus de six mois qu'on lui refuse des soins pour des maux de dents, et une de ses dents de devant s'est partiellement ébréchée. De plus, après avoir contracté le COVID-19, Marfa Rabkova a présenté une inflammation des ganglions lymphatiques et a eu des douleurs au bas-ventre pendant plusieurs mois.*

*Marfa Rabkova, qui risque jusqu'à 12 ans de réclusion si elle est déclarée coupable, est prise pour cible en raison des activités légitimes qu'elle menait pour défendre les droits humains, par exemple en observant des manifestations et en recueillant des éléments attestant des violations des droits humains, notamment des actes de torture et d'autres mauvais traitements infligés à des manifestants et manifestantes pacifiques par des membres des forces de l'ordre. Elle n'a commis aucune infraction.*

**En conséquence, je vous prie instamment de prendre toutes les mesures nécessaires pour que :**

- **Marfa Rabkova soit libérée immédiatement et toutes les charges retenues contre elle soient abandonnées ;**
- **dans l'attente de sa libération, elle bénéficie de toute urgence de soins médicaux adaptés et soit traitée de manière conforme aux normes internationales relatives aux droits humains, notamment aux dispositions de l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus (règles Nelson Mandela).**

*Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération,*

## COMPLEMENT D'INFORMATION

La détention de cette défenseure des droits humains et d'autres militantes et militants intervient dans le contexte de la forte dégradation de la situation des droits humains au Bélarus. Au cours de la période électorale et après le scrutin présidentiel du 9 août 2020, des manifestations pacifiques de grande ampleur ont été organisées pour dénoncer les résultats officiels, largement contestés, ainsi que la violence policière et les violations des droits humains généralisées. Les autorités se sont engagées dans une répression croissante contre l'opposition et toutes les voix dissidentes. Des milliers de personnes ont été arrêtées de manière arbitraire par la police, l'écrasante majorité étant des manifestants et manifestantes pacifiques ou des personnes qui se trouvaient sur place, et beaucoup ont été appréhendées dans le cadre d'arrestations aux allures d'enlèvements par des hommes masqués en civil.

Marfa Rabkova, membre du Centre des droits humains Viasna, dont elle coordonne le service des bénévoles, et son époux, Vadzim Jaromski, ont été arrêtés dans la soirée du 17 septembre 2020 par des agents de la Direction principale du ministère de l'Intérieur chargée de combattre le crime organisé et la corruption (GUBAZIK). Leur appartement a été perquisitionné et de l'argent, des effets personnels et du matériel informatique ont été saisis. Vadzim Zharomski a ensuite été libéré, mais Marfa Rabkova a été placée et maintenue en détention provisoire. Elle a été inculpée de « formation ou autre préparation de personnes à la participation à des émeutes de grande ampleur, ou financement de cette activité » (article 293.3 du Code pénal), « participation à une organisation criminelle sous toute autre forme » (article 285.2 du Code pénal) et « incitation à la haine » (article 130 du Code pénal).

Le 11 février 2021, Marfa Rabkova a été inculpée de nouvelles charges d'« incitation à l'hostilité sociale envers le gouvernement par un groupe d'individus non identifiés » (article 130.3 du Code pénal) et de « participation à une organisation criminelle » (article 285.2 du Code pénal). Si elle est déclarée coupable, elle risque jusqu'à 12 ans de réclusion.

Depuis que Marfa Rabkova est en détention provisoire, sa santé s'est considérablement détériorée et elle ne bénéficie pas de soins médicaux.

Selon le Centre de défense des droits humains Viasna, tout au long de la campagne présidentielle, pendant et après l'élection du 9 août 2020, les membres de l'organisation ont été en butte au harcèlement des autorités : arrestations administratives, détentions arbitraires et tentatives de poursuites judiciaires liées à leurs activités relatives aux droits humains, notamment.

Sept membres de Viasna sont actuellement incarcérés : Ales Bialiatski, président de l'organisation, Valiantsin Stefanovich, vice-président, Uladzimir Labkovich, avocat, Marfa Rabkova, Leanid Sudalenka, directeur du bureau de Viasna à Homel, ainsi que Tatsiana Lasitsa et Andrei Chapiuk, bénévoles. Le 3 novembre 2021, le tribunal a condamné Leanid Sudalenka et Tatsiana Lasitsa à trois ans et deux ans et six mois de prison respectivement.

Le 17 septembre 2021, des dizaines d'organisations bélarussiennes et internationales de défense des droits humains, dont Amnesty International, ont lancé une campagne de solidarité avec les militantes et militants des droits humains de Viasna emprisonnés, #FreeViasna.

**LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS** : bélarussien, russe  
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE** : 11 JANVIER 2022  
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER** : Marfa Rabkova (elle)

**LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE** : <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur49/3178/2020/fr/>